

Statement on Perquisites

In compliance with the Broader Public Sector Accountability Act, 2010, Sudbury Developmental Services does not offer perquisites to staff and appointees as per Criterion #9, page 2.

Yours truly,

Déclaration concernant les avantages indirects

Conformément à la *Loi de 2010 sur la responsabilisation du secteur parapublic* et au critère n° 9, page 2, les Services pour handicaps de développement de Sudbury n'offrent pas d'avantages indirects au personnel et aux délégués.

Cordialement,



Directrice générale intérimaire